

LEXIQUE DES TERMES ET ABREVIATIONS UTILISEES DANS LES ENGRAIS

ENGRAIS

BULK : vrac

BLEND : mélange

Prill : engrais prillé **gr** : granulé **Cp** : compacté **Cr** : cristallisé

Logé : en sac ou en BB

AN : ammonitrate 33.5 % granulé

AN prill : ammonitrate 34.5 % prillé, uniquement en BB

CAN : ammonitrate 27 % granulé

CANS : ammonitrate avec S03 granulé

ASN : sulfo-nitrate du type 26 N + 31 à 32 de S03 , granulé ou compacté

AS GR3 : sulfate d'ammoniaque 21 N + 60 S03, granulé de 3 mm (marque déposée OCI)

Amsul : sulfate d'ammoniaque 21 %, cristallisé, granulé ou compacté, terme générique

UREA : urée 46 % gr

UAN : solution azotée, 28 à 32 % de N en fonction des pays de destination

ATS : thiosulfate d'ammoniaque, liquide, 16 % N et 85% SO4 (volume) m3, H2S04

NEXEN -NOVIUS : UREE 46 % GR + NBPT, granulé ou compacté calibré

GTSP – TSP – SUPER 45 : P205 granulé à 45-46 % (super-triple), soluble eau 90 %

P 38 : P205 granulé à 38 % (super-triple) + S03, soluble eau 90% (ICL)

SSP : P205 super simple à 18 % +S03 +Cao, granulé, soluble eau 95 %

KCLgr – KCL 60 – MOP : chlorure de potasse compacté à 60 % k2o

NPK : engrais ternaire granulé ou compacté

PK : engrais super-potassique granulé ou compacté

BLEND PK : engrais PK de mélange

DAP : DAP 18-46-0 granulé

MAP : MAP 12-52-0 granulé

NP : engrais azoté + phosphore granulé ou compacté

NP+S : engrais azoté + phosphore + S , granulé ou compacté

KIESERITE : sulfate de magnésie granulé 25 Mg + 50 S03 (marque déposée)

MGO 25 % gr : sulfate de magnésie granulé +S03 (générique)

mt : tonne métrique **st** : short tonne (0.9t mt)

INCOTERMS

Il s'agit d'une stipulation du contrat de vente fixant la livraison et la répartition des coûts nécessaires à l'acheminement de la marchandise ainsi que les transferts de risques inhérents, assurances du produit et/ou du transport.

Uniquement utilisés dans le trading et le commerce international.

Description :

NOM DU PRODUIT/INCOTERM/DESTINATION

Exemple : UAN32/FOB/ROUEN

Principaux incoterms utilisés :

Sur routes :

FCA ou CAF : Le vendeur **remet les marchandises au transporteur désigné et payé par l'acheteur**. Le transfert de risques est matérialisé lors de cette opération.

CPT : livré chez le destinataire final par le fournisseur mais l'acheteur doit assurer le produit au départ

DDP : livré chez le destinataire final tous frais compris, Les marchandises sont **livrées au lieu de destination**, prêtes à être déchargées, alors que le vendeur a effectué le dédouanement à l'export et à l'import et acquitté les droits et taxes liés à ces opérations.

Par bateau ou navire :

CIF : Le transfert de risque s'opère également lorsque les marchandises sont livrées à bord du bateau dans le port d'embarquement. Les frais de transport et les frais d'assurance sont assumés par le vendeur.

CFR : Le transfert de risque s'opère lorsque les **marchandises sont livrées à bord du bateau** dans le port d'embarquement.

FOB : La marchandise est **livrée sur le navire** désigné par l'acheteur.

Départ usine :

EXW : La marchandise est disponible dans les locaux du vendeur à une date fixée.